

Département de la Moselle
Arrondissement de Forbach

**MAIRIE DE
LEYVILLER**

12, rue Principale
57660 – LEYVILLER

Tél. : 03 87 05 03 65

Email : mairiedeleyviller@orange.fr

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023

Sous la Présidence de M. BALLIE Daniel, Maire

Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11 Absents : Polak. N., Olmscheid P., Schwartz L.
Conseillers présents : 8
Procurations : Polak N. à Ballié D., Olmscheid P. à Klam Y.

COMPTE RENDU GENERAL DE LA SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023
Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- N'exerce pas son droit de préemption urbain sur la vente de l'immeuble sis 11 rue Saint Jean à Leyviller section 2 parcelle 261
- Autorise le Maire à faire les démarches nécessaires auprès du SELEM (Syndicat d'Electricité de l'Est Mosellan) en vue de solliciter son adhésion
- Prend acte du rapport d'activités 2022 de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie
- Fixe le montant des loyers :
 - Logement 12/1 rue principale 57660 Leyviller 330 € à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour la durée du prochain bail de 3 ans.
 - Bureau 10 rue principale, secrétariat du Syndicat des Eaux 57660 Leyviller, 130 € à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour la durée du prochain bail de 3 ans.
- Désigne comme estimateur des dommages causés par le gibier rouge, pour la durée d'application du bail de location de la chasse (2024/2033), Monsieur FISCHER Marc, agriculteur, domicilié 17 rue Saint Louis à VALETTE (Moselle).
- Accepte de déduire les frais de maintenance annuel du logiciel CHASSE « ALSACE-MOSELLE » d'un montant de 360 € TTC du montant à répartir entre les propriétaires.
- Accepte de reverser la part du trésorier intégralement à la secrétaire de mairie pour le bail 2024/2033, portant ainsi son indemnité à 8 % du montant des recettes compte tenu du travail supplémentaire demandé à la secrétaire de mairie pour l'utilisation du nouveau logiciel chasse et la nécessité d'acquérir de nouvelles compétences opérationnelles,

- Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal attribue les lots du marché de travaux de réhabilitation du hangar en atelier municipal :
 - Lot 0 : Désamiantage à l'entreprise HANAU de Bouxeviller pour un montant de 13945,60 € HT
 - Lot 1 : Terrassement démolition gros œuvre à l'entreprise IRION BTP de Sarre-Union pour un montant de 38345,52 € HT
 - Lot 4 : Menuiserie extérieure fermeture à l'entreprise SCHMITT de Théding pour un montant de 9339 € HT
 - Lot 5 : Plâtrerie faux plafond à l'entreprise LP PLATRERIE de Freyming-Merlebach pour un montant de 2148,30 € HT
 - Lot 7 : Electricité lumineaire à l'entreprise ASCELEC de Sarreguemines pour un montant de 8434,31 € HT
 - Lot 8 : Revêtements de sols et muraux à l'entreprise SAVO de Freyming-Merlebach pour un montant de 6021 € HT
 - Lot 9 : Peinture à l'entreprise NICOLETTA & CIE de Augny pour un montant de 6280 € HT
 - Lot 10 : Menuiserie intérieure à l'entreprise Société ZEHNACKER de Hombourg-Haut pour un montant de 4669 € HT

- Décide de donner un avis défavorable à la proposition faite par le Président du Conseil Régional concernant la composition de la « conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols » par conséquent, il demande à minima, de bien vouloir intégrer le Val de Rosselle au sein des représentants de structures porteuses d'un SCoT. De la même manière, il serait judicieux de porter à 15 au lieu de 10, le nombre de représentants des SCoT, afin de contribuer à pérenniser l'ensemble des travaux qui ont été menés par la conférence régionale des SCoT, en amont de la promulgation de la Loi du 20 juillet 2023.

- Décide d'ajourner le point concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables en attendant un complément d'informations

- Autorise le Maire à faire des devis pour le remplacement des 2 tracteurs défectueux.

- Refuse la traversée du village et demande un complément d'informations concernant le déploiement de la fibre optique très haut débit entre Paris et Forbach qui devrait traverser la commune.

Leyviller, le 5 décembre 2023
Le Maire Daniel BALLIÉ

